

*Transports aériens*

nous estimons que dans les cas où des vies humaines et le sort d'otages innocents sont en jeu, de telles mesures s'imposent.

L'élément essentiel dont il faut tenir compte ici est l'obligation d'extrader ou de poursuivre les pirates de l'air. Nous sommes convaincus qu'à moins que les gouvernements n'agissent résolument pour faire face à la piraterie aérienne, la fréquence de ces actes de terrorisme augmentera. Nous croyons également que l'action des terroristes serait beaucoup moins efficace si ces derniers ne bénéficiaient pas de l'appui ou de l'approbation de certains gouvernements, chose qu'ils obtiennent par l'intimidation. La déclaration de Bonn a avisé le monde entier que le gouvernement du Canada et les six autres gouvernements concernés ne resteront pas les bras croisés pendant qu'on bafoue le droit international, qu'on tolère et qu'on encourage le terrorisme.

L'adoption de ce bill permettra au Canada de se conformer pleinement aux conditions de la déclaration de Bonn. Le prochain sommet d'Ottawa fournira de nouveau la possibilité aux sept gouvernements de réaffirmer leur détermination à lutter contre le terrorisme. Il vaut la peine de noter, je crois, que le gouvernement précédent avait en fait confirmé une décision déjà prise du temps de l'ancien gouvernement libéral d'adopter des mesures législatives particulières pour mettre en œuvre cette déclaration. Cette mesure ne constitue donc pas une affaire préconisée par un parti plutôt que par un autre.

Les efforts du Canada à eux seuls ne suffisent pas à résoudre ce problème, mais si tous les gouvernements devaient agir dans le même esprit, la situation serait grandement améliorée.

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir apporter l'appui de mon parti au bill S-7. Ce bill concerne seulement une facette d'un mal généralisé, très grave qui n'épargne aucun pays du monde. Ce mal, c'est le terrorisme international.

La philosophie de la violence qui est l'apanage des terroristes et de leurs organisations répugne et continue à répugner à toute nation qui se recommande d'un mode de vie civilisé, démocratique et respectueux de la loi et qui recherche la coexistence pacifique. Toutefois, le terrorisme n'est un phénomène nouveau pour aucun pays. L'histoire nous fournit de nombreux types et de nombreux exemples de terrorisme, mais ceux-ci sont bien pâles si on les compare à la nature ou au style du terrorisme international actuel.

Le terrorisme est un phénomène qui ne connaît pas de frontières, qui ne respecte aucune loi—qu'elles soient nationales ou internationales—qui frappe aveuglément, qui n'a aucun sens du respect de la vie et est totalement dépourvu de moralité.

Le terrorisme, monsieur l'Orateur, est peut-être un signe des temps, puisque nous vivons dans un monde placé sous le sceau des luttes et de la violence que provoquent des divisions politiques, culturelles, économiques ou encore religieuses. Étant donné cette situation, il est indispensable pour la sécurité mondiale que la communauté internationale fasse front de manière unie et efficace pour battre en brèche le terrorisme.

● (1240)

Le bill S-7 porte sur le détournement illégal d'un avion et de ses passagers, acte criminel connu sous le nom de «piraterie aérienne». Différents groupes de terroristes ou de particuliers se sont livrés à des actes de piraterie aérienne. Il est inutile de

rappeler aux députés que dans ces détournements d'avion les pirates se livrent toujours à des actes de violence qui, tragiquement, entraînent la mort d'innocents.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) l'a dit, le bill S-7 doit son existence à la déclaration sur la piraterie aérienne adoptée lors du sommet de Bonn. Le 17 janvier 1978, les sept pays participant à ce sommet ont publié un communiqué qui est connu sous le nom de «Déclaration de Bonn sur la piraterie aérienne». Les grands principes de cette déclaration de Bonn ont été réaffirmés lors du sommet économique de Tokyo au mois de juin 1979.

Cette déclaration a mis en évidence un des problèmes qui se posent pour les pays qui tentent de combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Ce problème tient au fait que certains pays choisis par les pirates de l'air comme destination finale ont refusé d'agir, c'est-à-dire de les poursuivre en justice ou de les extraditer, et dans certains cas, sont même allés jusqu'à les accueillir comme des héros.

Compte tenu de ce comportement plutôt affligeant de la part de certaines nations, les pays engagés dans la lutte contre le terrorisme ont toujours été déçus et paralysés dans leurs efforts par le refus de ces nations de collaborer et de se plier aux principes du droit international ou à n'importe quel code criminel civilisé.

Ce comportement nous enlève tout espoir d'en arriver un jour à la coexistence pacifique à l'échelle planétaire. Il ne fait que susciter la colère, la méfiance, et un sentiment d'impuissance. Comment les pays respectueux des lois peuvent-ils espérer combattre efficacement le terrorisme, lorsque les pirates de l'air savent fort bien qu'ils ne seront ni poursuivis en justice ni extradés par certains États? Il faut absolument que ces criminels soient avertis qu'ils ne seront à l'abri dans aucun pays du monde et qu'ils devront finalement subir un châtiment sévère et juste pour leurs méfaits.

C'est une lourde responsabilité, mais il incombe aux pays qui veulent éliminer le terrorisme non seulement de donner leur appui aux déclarations internationales comme celles qui ont été faites à La Haye, Montréal et Bonn, mais aussi de les renforcer par des lois intérieures visant précisément à convaincre les autres pays de châtier les terroristes qui détournent des appareils, menacent des passagers et des membres d'équipage innocents et parfois les tuent. Nous espérons que le bill S-7 servira d'avertissement à tous ceux qui se rendent complices du terrorisme, que le Canada entend respecter ses engagements internationaux.

Comme nous l'avons déjà déclaré, la lutte contre le terrorisme que mènent les pays respectueux des lois doit s'inspirer d'un désir autant individuel que collectif d'atteindre ce but. Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que l'on devrait s'abstenir de sectarisme politique en débattant cette mesure, parce que c'est extrêmement important pour la réputation internationale du Canada qu'elle soit adoptée.

En adoptant une mesure législative précise comme le bill S-7, le gouvernement s'accordera sans aucun doute un pouvoir incontesté et, bien sûr, une plus grande assurance pour ce qui est de régler les cas de détournement d'avions. Au cas où pareil incident se produirait et que le Canada constate qu'un État est défaillant, le bill S-7 permettra au gouvernement d'intervenir plus rapidement. Il va de soi, monsieur l'Orateur, que l'intervention du gouvernement et, à un moindre degré, la rapidité